

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 18 FEVRIER 2014**

Le 18 FEVRIER 2014 le Conseil Municipal (convoqué le 12 février 2014) s'est réuni et a adopté les décisions suivantes (Secrétaire de séance M. QUÉRU Jacques):

- **COMPTES DE GESTION 2013 :**

Les comptes de Gestion de Madame le Percepteur relatifs aux BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, IRRIGATION ET CAMPING sont conformes aux écritures de Madame le Maire et sont adoptés.

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :**

Le conseil municipal adopte les comptes administratifs suivants :

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2013

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 113 325,85	451 677,77	1 565 003,62
RECETTES	1 281 560,90	567 538,80	1 849 099,70
RESULTAT	<b>168 235,05</b>	115 861,03	284 096,08

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	73 766,12	34 983,42	108 749,54
RECETTES	105 752,68	182 613,05	288 365,73
RESULTAT	<b>31 986,56</b>	147 629,63	179 616,19

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET IRRIGATION 2013.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	12 004,69	2 830,70	14 835,39
RECETTES	14 412,85	424,79	14 837,64
RESULTAT	<b>2 408,16</b>	- 2 405,91	2,25

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CAMPING 2013

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	43 892,44	3 600,00	47 492,44
RECETTES	57 371,75	4 066,21	61 437,96
RESULTAT	<b>13 479,31</b>	466,21	13 945,52

- **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2013:** Le conseil municipal décide de procéder aux affectations suivantes :

<b>BUDGET COMMUNAL:</b>	Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement : <b>168,235,05 €</b> en recette d'investissement du BP 2014
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement : <b>31.986,56 €</b> en recette d'investissement du BP 2014.(art 1068).
<b>IRRIGATION</b>	Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement : <b>2.406,00 €</b> en recette d'investissement du BP 2014. (art 1068), reprise de l'autre
<b>CAMPING</b>	partie de l'excédent <b>2,16 €</b> en recette de fonctionnement du BP 2014(art 00) Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement : <b>13.479,31 €</b> en recette de fonctionnement du BP 2014: (art 002)

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2014 :

<b>SUBVENTIONS</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>DECISIONS DU CONSEIL</b>
Groupement de protection des cultures	610
Comité des fêtes	3 700
ADMR (Daumeray)	220
ADMR (Morannes)	600
Anciens combattants	100
Entente sportive	2 180
Club de l'amitié	500
Association Parents élèves école publique	1 800
CCAS	3 500
UNION MORANNAISE	2 000
Association loisirs jeunesse basket	1 500
Morédéna Théâtre	550
Comice agricole	550
ABLETTE MORANNAISE	1 450
CERCLE DU PERE RIOU	500
LES AMIS DU BORD DE SARTHE	300
<b>TOTAL I</b>	<b>20 060</b>
Subvention classe de découverte	5 425
<b>TOTAL II</b>	<b>5 425</b>
ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTE COM.	4 080
<b>TOTAL III</b>	<b>4 080</b>
Dépenses de fonct. Ec.Privée OGEC	22 191
Bureau APEL	1 800
<b>TOTAL III</b>	<b>23 991</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53.556</b>

- **FINANCEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE MIXTE NOTRE DAME - CONVENTION AVEC L'OGEC ANNEE 2014 – AVENANT N°1 :** Un enfant supplémentaire en maternelle est à intégrer dans le financement de la commune. Nouveau montant de la convention 2014 : 22.191 €.
- **CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING :** Le conseil municipal refuse le contrat de délégation du camping proposé par la Société FRERY. Le camping de MORANNES continuera à être exploité en régie directe par la Commune.
- **BUDGETS PRIMITIFS 2014**  
Le conseil adopte les Budgets Primitifs 2014 suivants:

**BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE:**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1.275.780	1.178.564
RECETTES	1.275.780	1.178.564

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT:**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	105.246	223.063
RECETTES	105.246	223.063

**BUDGET ANNEXE IRRIGATION:**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	14.582	2.406
RECETTES	14.582	2.406

**BUDGET ANNEXE CAMPING:**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	60.340	4.154
RECETTES	60.340	4.154

- **AVIS SUR DEUX NOUVELLES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ANJOU** : Le conseil donne un avis favorable à l'ajout de 2 nouvelles compétences à l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes :
  - Action politique, technique et financière concourant à l'application des orientations du document d'objectifs type NATURA 2000 POUR LES BASSES Vallées Angevines,
  - Fourniture pose et entretien de la signalétique des 2 boucles cyclables intercommunales.
  
- **LITIGE CONCERNANT LES TRAVAUX DE REVETEMENT ANNEE 2012 – CONVENTION DE TRANSACTION AMIABLE ENTRE LA SOCIETE EUROVIA, L'ETAT et la COMMUNE DE MORANNES** : Le conseil accepte cette transaction amiable. Les travaux de revêtement concernés seront refaits aux frais de l'entreprise EUROVIA et de l'Etat.
  
- **SIEML – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR** : Le conseil accepte le versement des fonds de concours suivants :
  - **LES OPERATIONS DE DEPANNAGE DU 22/11/2013** : Montant du fonds de concours : 575,40 € TTC
  - **LES OPERATIONS DE REPARATION D'APPAREILS ACCIDENTES** : Montant du fonds de concours : 905.36 € HT.
  
- **ACQUISITION TERRAIN DU CARRIER – PARCELLE ZI N°1 – ROUTE D'ANGERS** :  
Le propriétaire actuel proposant un tracé différent de celui demandé par la commune, le conseil municipal souhaite avoir l'avis des responsables du club de football avant de prendre une décision.

Affichage le 21/2/2014